

Un Fonds fédéral pour la culture? "Pas urgent!"



© BELGA

[Politique culturelle](#)
[Guy Duplat](#)

Abonnés Publié le 07-05-2020 à 12h42 - Mis à jour le 07-05-2020 à 12h43

Source : <https://www.lalibre.be/culture/politique/un-fonds-federal-pour-la-culture-pas-urgent-5eb3e536d8ad580d3d87c182?fbclid=IwAR2996Ma5Jnys46kwlx6ofQhvUZSwnSFVRwZybz6L4zz6Dp2zi9dc5QVt0#.XrPodqV-29s.facebook>

Une "claque": la proposition de loi pour soutenir les artistes durant la crise a été jugée "non-urgente".

Nous avons évoqué il y a dix jours, le dépôt au Parlement fédéral par Ecolo-Groen d'une proposition pour soutenir les artistes et techniciens de la culture durant la crise du Covid-19.

Mais cette proposition n'a pas reçu l'urgence en commission des affaires sociales. « *Une claque, une gifle* », juge le député de la Fédération Wallonie-Bruxelles Matteo Segers qui se bat depuis des semaines pour que le fédéral -responsable du dossier - aménage le statut de l'artiste et aide ceux qui ont tout perdu à cause de leur statut précaire. « *Nous sommes en effet très déçu* explique Julie Chanson (Ecolo) qui avait déposé le texte, *que notre proposition n'ait pas reçu l'urgence et c'est incompréhensible pour nous. Dès lors, cela engendre un calendrier "normal" pour notre proposition donc il faut maintenant attendre qu'elle arrive à l'ordre du jour de l'agenda de la commission affaires sociales. Vu qu'il y a un proposition de loi du PS concernant également le secteur, nous avons décidé que la commission du 19 mai soit consacrée au débat concernant les travailleurs du secteur culturel. Dès lors, à cette commission, nous déciderons d'auditions, de la suite pour notre projet de loi d'un fonds d'urgence. Je ne peux donc rien dire de plus pour le moment.* »

Rappelons qu'à côté des mesures de soutien prises par les Communautés et Régions, le niveau fédéral est en effet seul compétent pour le statut social des artistes (et techniciens de la culture), en particulier ceux qu'on appelle en France les "intermittents", qui n'ont pas de contrat à durée indéterminée et qui vivent de contrats successifs. Rien n'est en effet prévu pour tous ceux (nombreux) qui avaient un contrat en cours ou qui avaient signé un contrat annulé par la crise mais qui ne peuvent justifier d'avoir eu auparavant des contrats successifs de minimum trois mois chaque fois. Les artistes qui ont eu des contrats successifs plus courts que trois mois et qui perdent avec la crise leurs contrats en cours n'ont pas aujourd'hui droit au chômage économique et n'ont plus rien que le CPAS.

Le fonds qu'Écolo propose de créer leur fournirait un "revenu de solidarité" pour la durée de la crise, équivalent à une allocation de chômage normale (soit 1200 euros). Ce fonds compenserait aussi - avec un forfait de 300 euros en plus - la perte de revenus due à la perte d'un contrat à cause du confinement.

Rien ne bouge non plus sur l'Arrêté Royal préparé sur ce sujet par la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle (CD&V). « *Nous n'avons aucune infos à ce jour sur cet AR dont on ne cesse de nous parler depuis des semaines mais dont on ne voit rien venir...* », explique Julie Chanson

Chaque niveau de pouvoir se renvoie donc la balle, et le fédéral est très réticent à s'intéresser à des dossiers culturels que le Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas la compétence de traiter (ni les moyens financiers par ailleurs). Une conférence interministérielle (Communautés-fédéral) culture devrait étudier cela.

« *Les intermittents de la culture subissent ainsi une double peine, résume Matteo Segers, ils ont un statut qui les pénalise fortement et sont en plus, victimes des batailles de pouvoir. Alors qu'en France cela peut se régler en une fois au niveau national comme l'a montré Macron mercredi.* »